

Taxe d'apprentissage 2022



Versez votre taxe d'apprentissage 2022 à l'ENTPE !

Chaque année, la taxe d'apprentissage permet à l'ENTPE de garantir une formation d'excellence pour nos 700 élèves : vos futurs collaborateurs et collaboratrices !

En 2021, les entreprises qui ont versé leur taxe d'apprentissage à l'ENTPE ont participé au financement de projets tels que :

- le développement de la transition numérique des enseignements,
- des voyages d'études,
- l'innovation pédagogique et la modélisation,
- le déploiement d'espaces de co-working,
- le renouvellement de matériel pédagogique,
- les interventions de conférenciers reconnus pour leur expertise dans les différents domaines de l'école...

Au moment où votre structure va devoir répartir cette taxe pour l'année 2022, nous comptons plus que jamais sur votre soutien !

>> Découvrez toutes les modalités pour devenir partenaires de l'ENTPE